



# Conditions générales de vente

Mise à jour le 11 mai 2020

## 1. A propos de nous

La Société MATHIEU-SPECTACLE, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est à YUTZ (57970) 41 Avenue Alain Mimoun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de THIONVILLE sous le numéro 844 716 241 représentée par Monsieur Yann WEBER ou par Monsieur Mathieu CAILOTTO (ci-après la "**Société**").

La Société propose les services suivants : Prestation de conseil en scénographie, création de concepts d'ambiances lumineuses, sonores, musicales, visuelles, d'animations diverses, commercialisation de tous travaux rédactionnels ainsi que toutes activités connexes, annexes ou accessoires. Location, prestation technique, mise en place de décorations, sonorisations, éclairages, audiovisuels, matériels scéniques, effets spéciaux. Réalisation d'animations diverses.

## 2. Préambule

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les "**CGV**") constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles encadrent les conditions dans lesquelles la Société fournit ses Services à ses clients qui lui en font la demande par voie directe ou par support papier.

Elles s'appliquent à tous les Services fournis par la Société pour tous les clients d'une même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur un document du client, notamment ses conditions générales d'achat.

Elles sont communiquées systématiquement au client qui en fait la demande.

Toute commande implique l'acceptation des CGV.

## 3. Définitions

**Client** désigne toute personne qui passe une commande par contact direct ou par voie papier ;

**Commande** désigne toute commande passée par le Client en vue de bénéficier des services de la Société ;

**Conditions Générales de Vente ou CGV** désignent le présent document ;

**Consommateur** désigne l'acheteur personne physique qui agit hors de son activité professionnelle ;

**Professionnel** désigne l'acheteur personne morale ou physique qui agit dans le cadre de son activité professionnelle ;

**Services** désigne toutes les prestations de service proposées par la Société ; et

**Société** désigne la société MATHIEU-SPECTACLE, plus amplement désignée à l'article 1 des présentes.

## 4. Commandes

Les Commandes sont passées par le Client par contact direct ou par voie papier.

Les ventes de Services sont réalisées après établissement d'un devis à destination du Client, acceptation de ce devis par le Client et acceptation de la Commande par la Société.

## 5. Prestation de service et prix

Les tarifs sont ceux en vigueur au jour de la passation de la Commande, tels qu'établis sur le devis fourni au Client ou selon le barème indiqué sur place au Client.

Les tarifs sont présentés toutes taxes comprise (TTC). Si le coût des Services ne peut être déterminé, a priori, avec certitude, un devis détaillé sera remis au Client avec la méthode de calcul du prix lui permettant de le vérifier.

A chaque Commande, une facture est établie par la Société à destination du Client.

La Société pourra faire bénéficier le Client de réduction de prix, remises et rabais en fonction du nombre des Services commandés ou en fonction de la régularité des Commandes, selon les conditions fixées par elle.

## 6. Délais et modalités de paiement

Un acompte correspondant à 50% du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable comptant dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services.

Le paiement peut être réalisé par :

- virement bancaire, IBAN : FR76 1027 8051 0100 0218 0600 241 - BIC : CMCIFR2A
- par chèque libellé à l'ordre de MATHIEU-SPECTACLE SARL
- par carte bancaire

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à la date convenue sur la facture, l'acheteur devra verser à la Société une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal pratiqué par la Banque centrale européenne pour son opération de refinancement.

L'opération de financement retenue est la plus récente à la date de la commande des prestations de Service.

Cette pénalité est calculée sur le montant toutes taxes comprises (TTC) de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Aucune compensation ne pourra être effectuée par le Client entre des pénalités de retard dans la fourniture des prestations commandées et des sommes dues par le Client à la Société au titre de l'achat de Services.

## **7. Réalisation des prestations**

La prestation de Service commandée sera assurée par La Société. La Société s'engage à respecter au mieux les délais annoncés lors de la passation de la Commande. Cependant, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les retards de réalisation de prestation occasionnés en raison de fautes qui ne lui sont imputables.

En outre, la responsabilité de la Société ne peut être engagée pour des motifs de délai de réalisation en périodes de forte demande, telles que les périodes de fêtes de fin d'année. La Société ne peut pas voir sa responsabilité engagée pour des délais provoqués pour des motifs de force majeure, c'est à dire en raison de la survenance d'un évènement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de la Société.

## **8. Obligations du Client**

Le Client fournira le lieu mentionné sur le devis en ordre de marche, en temps utile à la Société, en accord avec le responsable dudit lieu. Le Client s'engage à ne modifier ni la date, ni le lieu sans l'accord écrit de la Société. Cet accord engendrera frais et débours redevables à compter du jour de modification ; sans qu'aucune compensation ne puisse être exigée par le Client. Au besoin, le Client sera responsable de la demande et de l'obtention des autorisations administratives permettant la prestation. Le Client tiendra le lieu de prestation à disposition de la Société pour permettre d'effectuer le montage, réglages et d'éventuels raccords. Les sources de bruit non désirées, quelque soit leurs niveaux, qu'il s'agisse de machines, d'outils ou de voix, devront être limitées afin de ne pas perturber le montage et démontage, et ainsi garantir la sécurité de toutes personnes présentes sur le lieu.

Afin de fournir le lieu en ordre de marche, le Client sera responsable de l'installation, la vérification et de l'entretien de toutes alimentations électriques nécessaires.

Le Client s'assurera par ailleurs de la mise en place, en qualité et en nombre, des services et personnels de contrôle, de sécurité, secours médical, voirie et autres nécessaires à l'accueil et à la sécurité du public et des équipes sur place. Il assurera la rémunération, éventuellement en qualité d'employeur, de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises. Le Client s'engage à mettre en place un service de sécurité en fonction de la nature de l'évènement, du nombre et du type de public attendu, du lieu et des perturbations susceptibles de se produire à l'occasion de l'évènement. Le Client sera responsable de la demande ou obtention des éventuelles autorisations administratives nécessaires à la mise en place du service d'ordre. Le Client s'engage à ne pas laisser entrer dans la salle un nombre de personnes supérieur à celui imposé par la commission de sécurité compétente. Le Client s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité de l'établissement, du personnel et du public.

Le Client garantit la Société contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont il a la charge. Le Client fera son affaire personnelle de souscrire toute police d'assurance pour les risques lui incombant au titre des dommages causés à la salle et à ses installations par le public ainsi que par les personnes sous sa responsabilité. Le Client doit souscrire une assurance pour le matériel qu'il introduira dans la salle.

Le Client aura à sa charge les déclarations auprès des sociétés d'auteurs, le cas échéant SACEM et/ou SACD, ainsi que le règlement des droits correspondants.

Le Client reconnaît expressément que la Société n'est pas organisatrice de l'évènement.

## **9. Conditions d'annulation**

Le Client dispose d'un droit d'annulation. Pour exercer ce droit, le Client envoie une demande d'annulation écrite et envoyée par courrier recommandé à l'adresse 41 Avenue Alain Mimoun (57970) YUTZ.

Lorsque la demande d'annulation est connue de la Société plus de 61 jours avant la date de début de la fourniture des prestations, l'acompte correspondant à 50% du prix total des Services commandés est réputé acquis par la Société.

Lorsque la demande d'annulation est connue de la Société dans les 60 jours avant la date de début de la fourniture des prestations, le Client verse, dans les 10 jours suivants la date d'envoi de la demande d'annulation, une indemnité à la Société correspondant à 100% du prix total des Services commandés.

## **10. Droit de rétractation du Consommateur**

Le Consommateur dispose d'un droit de rétractation de 15 jours à compter de la passation de la Commande, sauf pour les produits mentionnés à l'article L121-21-8 du Code de la consommation tel que reproduit ci-dessous :

*"Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :*

*1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;*

*2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;*

*3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;*

*4° De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;*

*5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;*

6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

7° De fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel ;

8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;

9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été scellés par le consommateur après la livraison

10° De fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;

11° Conclues lors d'une enchère publique ;

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;

13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation."

Pour exercer ce droit de rétractation, le Consommateur envoie une déclaration de rétractation écrite et envoyée par courrier recommandé à l'adresse 41 Avenue Alain Mimoun (57970) YUTZ.

Il sera remboursé de la totalité des frais versés pour la prestation de services dans les 14 jours suivant la prise de connaissance par la Société de sa déclaration de rétractation. Le remboursement sera fait par le même moyen de paiement que celui utilisé à l'achat. Cependant, si la prestation de services est déjà entamée à la date de la prise de connaissance de la rétractation par la Société, la valeur correspondant à la prestation de service déjà effectuée sera déduite du remboursement. Ce dernier sera opéré par le même moyen de paiement que pour l'achat.

### **11. Traitement des données personnelles**

L'achat par le Client peut entraîner le traitement de ses données à caractère personnel. Si le Client refuse le traitement de ses données, il lui est demandé de s'abstenir de recourir aux services de la Société.

Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : 41 Avenue Alain Mimoun (57970) YUTZ.

Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa Commande et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des services proposés sur la Société.

### **12. Protection des données**

La Société assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas la Société à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

### **13. Modifications**

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la Société sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. La Société est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Lorsqu'il passe une Commande, le Client est soumis aux stipulations énoncées par les CGV en vigueur lors de la passation de la commande.

### **14. Propriété intellectuelle et droit à l'image**

La marque, le logo et la charte graphique sont des marques déposées dont la propriété revient exclusivement à la Société. Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale sans l'autorisation expresse de ladite société exposera le contrevenant à des poursuites civiles et pénales. De même tout enregistrement ou prise de vue, même partiel de la prestation nécessitera un accord écrit et préalable de la Société.

### **15. Clause attributive de compétence**

Le droit régissant les CGV est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre la Société et un Client lors de l'exécution des CGV fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Le Client garantit la Société contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont il a personnellement la charge. Le Client déclare, en acceptant les CGV, renoncer à toutes indemnités, poursuites ou actions en justice.

### **16. Acceptation du Client**

Le Client accepte expressément les CGV. Il déclare en avoir connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat.